

**CARREFOUR DE L'INNOVATION (iHUB)*
D'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF ET APPRENTISSAGE
INTÉGRÉ AU TRAVAIL (ECAIT CANADA)**

Appel de Propositions de Projets 2026 - R2



**Ce projet est financé par le Gouvernement du Canada dans le cadre du programme AIT. Les opinions et les interprétations figurant dans la présente publication sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.*



TABLE DES MATIÈRES

Appel de Propositions	4
Contexte iHUB	4
Dates Importantes	5
Communiquez Avec Nous	6
L'Équipe ECAIT	6
Directeur.trice Adjointe Régionale	6
Coordinatrice de Programme	6
Volets de Financement	7
Calendrier des Projets	7
Comment Présenter une Demande?	7
Admissibilité.....	8
Admissibilité à Soumettre des Propositions	8
Priorités de Financement.....	8
Accent sur les Communautés Autochtones.....	9
Admissibilité à L'AIT	9
Étudiant•es Admissibles.....	10
Exigence Relative à L'entente Personne Étudiante-établissement.....	10
Partenaires Hôtes/de L'industrie/de la Communauté Admissibles	11
Partenaires Hôtes/de L'industrie/de la Communauté Admissibles.....	11
Partenaires Hôtes/Industriels/Communautaires Non Éligibles	11
Arbre de Décision pour L'éligibilité des Partenaires.....	13
Étudiant•es des Groupes Désignés.....	14
Période de Project et Activités d'AIT Admissibles.....	14
Renseignements Budgétaires.....	14
Type de Dépense	15

Type A - Plus Important, Bénéfice Direct pour les Étudiant•es	16
Type B - Avantage Partiel pour les Étudiant•es, Avantage Partiel pour le Projet	17
Type C - Avantage Direct pour le Projet	18
Type D - Frais Administratif - Facultatif.....	19
Financements Minimal et Maximal par Étudiant•e.....	19
Dépenses Non Admissibles.....	19
Financement Maximal.....	20
Contribution des Partenaires de L'industrie ou de la Communauté.....	20
Politique de Flexibilité et de Modification des Contrats	21
Répartition du Financement	21
Financement Cumulé/Combiné	21
Soumission de la Demande	22
Grille et Processus D'évaluation.....	22
Qualité.....	23
Partenariats.....	23
Innovation	23
Accessibilité	24
Impact.....	24
Confirmation de la Demande	24
Exigences en Matière de Rapports	24
Rapport sur les Données des Étudiant•e•s	25
Liste des Données Requises	25
Ententes avec les Personnes Étudiantes	26
Rapport Budgétaire	26
Rapport Définitif	26
Attestation	27
Sondages de Fin de Projet	27
Exportation des Détails de la Transaction	27
Audit Financier	27
Histoires Inspirantes d'iHub	27

Appel de Propositions

ECAIT Canada est fière d'annoncer un appel de propositions dans le cadre du Carrefour de l'innovation iHUB, financé en partie par l'initiative Apprentissage innovant intégré au travail (AIIT) du gouvernement du Canada. Pour soumettre votre demande, veuillez accéder à la plateforme [GoodGrants - ECAIT Canada](#).

Veillez noter que cette demande de propositions (DP) dispose de fonds limités (5 M\$). Par conséquent, nous accorderons la priorité aux projets selon l'ordre suivant:

1. Projets au Québec et/ou projets en français à travers le Canada
2. Projets dans des communautés nordiques ou éloignées et/ou au sein d'établissements autochtones, ou projets soutenant des étudiant·es autochtones
3. Établissements n'ayant jamais reçu de financement iHUB
4. Établissements n'ayant pas encore reçu de financement iHUB cette année
5. Projets axés sur les [priorités du gouvernement du Canada](#)
6. Tous les autres projets

Contexte iHUB

L'iHUB d'ECAIT agit à titre de centre d'expertise offrant un financement sous forme de subventions afin de promouvoir les occasions d'apprentissage intégré au travail (AIT) **pédagogique*** en mettant principalement l'accent sur les formes **non rémunérées** d'AIT qui mettent en valeur les objectifs clés de l'iHUB.

Le carrefour iHUB favorise l'avancement et l'innovation de ces formes d'AIT, élargit l'accès et élimine les obstacles à l'AIT, et veille à ce que les projets d'AIT soient réalisés selon des normes de qualité et d'apprentissage appropriées pour les étudiant.es.

** L'AIT pédagogique suppose que les activités doivent faire partie intégrante du programme d'études. Ces activités créditées sont nécessaires pour l'obtention du diplôme ou d'un titre professionnel.*

Cet appel de propositions vise à financer des expériences d'apprentissage intégré au travail qui commencent et se terminent entre le 1er septembre et 31 décembre 2026. Les étudiant.es doivent recevoir une prestation directe minimale de **200\$** par personne et le coût maximal est de **2 000\$** par étudiante ou étudiant. L'iHUB est conçu pour favoriser l'innovation sur le plan de l'apprentissage intégré au travail, en particulier celle qui mise sur la technologie et qui favorise l'accès à l'AIT. Pour cette raison, toutes les propositions de projet doivent viser l'un ou plusieurs des résultats attendus suivants:

- Améliorer l'accès pour les personnes étudiantes, en particulier pour ceux et celles qui s'identifient comme appartenant à l'un des groupes désignés.
- Utiliser la technologie pour renforcer l'AIT, notamment en améliorant l'accès, la mise en œuvre, la qualité ou les retombées de ces expériences pédagogiques.

- Enrichir l'expérience d'AIT grâce à de nouveaux partenariats ou au renforcement de partenariats existants, et/ou en développant de nouveaux modèles d'AIT.
- Mettre en place des processus plus efficaces et structurés pour offrir l'AIT pédagogique au sein de votre établissement.
- Créer des expériences d'AIT distinctives et innovantes, qui favorisent des approches d'apprentissage nouvelles ou qui génèrent des retombées significatives pour le partenaire.
- gogique.

Dates Importantes

Description	Date
Lancement de l'appel de propositions	Le 1er mai 2026
Date limite pour soumettre une demande	Le 30 mai 2026, à 23 h 59 HE
Présentation du lancement de l'appel de propositions 2026-R2	<p>Nous encourageons les personnes candidates à participer aux heures de bureau afin d'en apprendre davantage sur le processus de demande et le soutien offert.</p> <p>Vous pouvez participer à l'une des séances suivantes (la participation n'est pas limitée par région).</p> <p>Présentations en français</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mai 6, 2026 12:00 pm to 1:00 pm ET - Host: Fatoumata - Séance d'information iHUB Franco-Canada - Inscrivez-vous ici <p>Présentations en anglais</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mai 4, 2026 12:00 pm to 1:00 pm ET - Host: Janet - Inscrivez-vous ici • Mai 5, 2026 11:00 am to 12:00 pm ET - Host: Krista - Inscrivez-vous ici • Mai 5, 2026 12:00 pm to 1:00 pm MT - Host: Joe - Inscrivez-vous ici • Mai 5, 2026 1:00 PM to 2:00 pm ET - Host: Jennie - Inscrivez-vous ici <p>Les directeur·trices adjoint·es régionaux·ales sont également disponibles, sur demande, pour rencontrer ou faire une présentation au corps professoral et au personnel de votre établissement.</p>
Heures de bureau hebdomadaires – Posez-nous vos questions Chaque mercredis et jeudis	<p>Mercredi - jusqu'à la clôture de la demande de propositions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anglais : de 12 h 30 à 13 h 30 HE - Cliquez ici pour rejoindre la réunion • Français : 13 h 30 à 14 h 30 HE - Cliquez ici pour rejoindre la réunion <p>Jeudi - en continu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anglais : de 12 h 30 à 13 h 30 HE - Cliquez ici pour rejoindre la réunion • Français : 13 h 30 à 14 h 30 HE - Cliquez ici pour rejoindre la réunion
Annonce des résultats – Remarque: Les responsables des dossiers non retenus seront également informés, mais aucun commentaire ne sera fourni.	Mi-juillet

Communiquez Avec Nous

Si vous avez des questions au sujet du processus de demande, veuillez envoyer un courriel à iHUB@cewilcanada.ca ou venez nous voir lors de nos heures de bureau ouvertes hebdomadaires, tous les jeudis.

L'Équipe ECAIT Canada

Toutes les questions générales doivent être adressées à iHUB@cewilcanada.ca. Vous êtes également invités à communiquer avec votre directrice ou directeur associé régional.

Directeur.trice adjointe régionale



Krista Steeves

Canada Atlantique
kristas@cewilcanada.ca
506.688.1643



Jennie Nilsson

Autochtones et du Nord canadien
jennien@cewilcanada.ca
902.410.6452



Janet Westbury

Centre du Canada
janetw@cewilcanada.ca
905.658.6673



Fatoumata Sano

Québec et Franco-Canada
fatoumatas@cewilcanada.ca
514.573.2901



Josef (Joe) Petermann

Ouest du Canada
josefp@cewilcanada.ca
403.701.4443

Coordinatrice de programme



Lisa Gallant

lisag@cewilcanada.ca
226.200.0282
Bilingue



Heather Azar

heathera@cewilcanada.ca
289.241.0274



Michelle Moase

michellem@cewilcanada.ca
506.214.4005

Volets de Financement

Le présent appel de propositions est composé de deux (2) volets: **le volet de projet général iHUB** (incluant les nouveaux projets et ceux ayant déjà été financés) et **le programme iHUB – volet bourse**. Veuillez sélectionner le volet approprié au moment de présenter votre demande. Vous pouvez toutefois présenter des demandes dans plus d'un volet.

Volet de projet général iHUB: Ce volet s'adresse à la fois aux projets ayant déjà reçu du financement et aux nouveaux projets. Si le projet a déjà été financé, vous devrez expliquer comment les commentaires des étudiant.es et/ou des partenaires ont contribué à l'élargissement ou à l'évolution du nouveau projet. Les projets ayant déjà reçu du financement seront évalués en même temps que les nouveaux projets. Un financement antérieur ne garantit pas l'approbation de la nouvelle proposition.

Le programme iHUB – volet bourse: Ce volet vise à réduire les obstacles pour les étudiants et les étudiantes participant à une expérience d'AIT pédagogique qui n'est généralement pas rémunérée. Ce programme appuie normalement un pourcentage élevé d'étudiantes et d'étudiants issus de groupes sous-représentés afin d'accroître l'accès aux occasions d'AIT. REMARQUE: Aucun coût de projet ne peut être associé au volet du programme de bourses iHUB. Si votre projet iHUB comporte des coûts, veuillez faire votre demande pour le « volet de projet général iHUB ».

Calendrier des Projets

Cet appel de propositions concerne les projets qui commencent le 1er septembre 2026 et se terminent le 31 décembre, 2025. Les candidatures peuvent être soumises pour des projets d'une durée maximale de 4 mois.

Comment Présenter une Demande?

1. Pour accéder au formulaire de demande, visitez la plateforme [GoodGrants](#).
2. Créez un nouveau compte ou accédez à votre compte existant. Lorsque vous créez votre compte, assurez-vous d'accepter de recevoir des avis et des communications d'ECAIT afin d'être au courant des décisions relatives au projet après le processus d'approbation. Si vous avez des doutes quant au fait d'avoir donné votre accord, vous pouvez vérifier les préférences dans votre profil.
3. Une fois connecté à votre compte, sélectionnez Financement iHUB 2026–R2 et sélectionnez le volet de financement approprié. Un lien menant à un document PDF vierge contenant toutes les questions associées à la demande s'affichera. Vous pouvez le télécharger et le passer en revue avant de commencer.

4. Vous devez donner un nom à votre demande avant de pouvoir enregistrer les réponses aux questions liées au projet.
5. Vous devez télécharger un modèle de budget en format Excel, le remplir et le téléverser à l'onglet du budget. Veuillez-vous assurer que votre modèle de budget est exact et complet, y compris en indiquant explicitement la contribution de 20% requise (en nature ou directe) du partenaire de l'industrie ou de la communauté. Votre modèle de budget doit être soumis en format Excel, en utilisant le modèle disponible sur le site Internet. La soumission de modèles de budget d'appel de propositions précédents ne sera pas acceptée.
6. Avant de soumettre votre proposition en ligne, assurez-vous d'avoir passé en revue les lignes directrices et la grille relatives à la demande, ainsi que d'avoir répondu à toutes les questions. Si vous ne le faites pas, votre demande pourrait être jugée inadmissible.

Admissibilité

Admissibilité à Soumettre des Propositions

Les établissements postsecondaires canadiens (EPS) autorisés à décerner des diplômes qui figurent dans le répertoire des établissements d'enseignement agréés (dont les étudiant·es sont admissibles aux prêts du programme canadien d'aide financière aux étudiant·es) peuvent soumettre des propositions. Consultez la liste des établissements admissibles [ici](#).

Les membres du corps professoral, les personnes professionnelles des secteurs des carrières, de l'AIT et de l'apprentissage coopératif de l'établissement d'enseignement postsecondaire ou du bureau de recherche peuvent présenter une demande de financement. Les personnes qui présentent une telle demande devraient envisager d'ajouter d'autres personnes-ressources à la demande si elles veulent tenir les autres départements au courant du projet.

Priorités de financement

Veuillez noter : Cet appel de propositions (RFP) dispose de fonds limités (5 M\$). Par conséquent, les projets seront priorisés selon l'ordre suivant :

1. Projets au Québec et/ou projets en français à travers le Canada
2. Projets dans des communautés nordiques ou éloignées et/ou au sein d'établissements autochtones, ou projets soutenant des étudiant·es autochtones
3. Établissements n'ayant jamais reçu de financement iHUB
4. Établissements n'ayant pas encore reçu de financement iHUB au cours de l'année en cours
5. Projets alignés sur les [priorités du gouvernement du Canada](#)
6. Tous les autres projets

Accent sur les communautés autochtones

Cette question permet à ECAIT Canada de mieux comprendre les projets ayant un accent sur les communautés autochtones et de leur offrir un soutien approprié.

Les projets devraient sélectionner « Sans objet » à moins que des partenaires, des communautés ou des apprenant·es autochtones ne soient au cœur du projet. Les projets qui incluent des personnes étudiantes autochtones ou des partenaires autochtones dans le cadre d'un groupe plus large et non spécifique doivent également sélectionner « Sans objet ».

La catégorie « Sans objet » comprend notamment :

- les projets comportant moins de 50 % de partenaires autochtones ;
- les projets où les personnes étudiantes autochtones constituent un groupe parmi plusieurs autres ;
- Les projets se déroulant sur un territoire autochtone sans qu'un objectif autochtone clairement défini ne soit au centre du projet.

Admissibilité à L'AIT

Le Carrefour de l'innovation iHUB se concentre sur les types suivants d'AIT **pédagogique** non rémunérées:

- **projets et recherches – communauté/industrie** (anciennement les projets de recherche appliquée)
- **entrepreneuriat**
- **stages de courte durée – placement en milieu pratique**
- **stage clinique ou pratique obligatoire dans un milieu professionnel**
- **l'apprentissage par le service communautaire**

D'autres formes d'AIT **non rémunéré** qui font ressortir les objectifs clés de la subvention iHUB peuvent être admissibles. Veuillez consulter la grille d'évaluation pour en savoir plus. Bien que tous les types d'AIT soient admissibles au financement, la priorité sera accordée aux projets associés à l'AIT non rémunéré. Il s'agit notamment des études menant à l'obtention d'un certificat, d'un diplôme, d'un diplôme d'études supérieures, d'un certificat d'études supérieures, d'un diplôme de premier cycle, d'un diplôme de deuxième cycle ou d'un doctorat.

Les expériences d'AIT doivent clairement identifier trois partenaires démontrant des relations de réciprocité qui soulignent une réflexion et intégration avec (1) le département académique émettant la note académique, (2) hôte/ partenaire communautaire, et (3) étudiants participants enregistrés dans un domaine académique applicable.

Si vous souhaitez obtenir du soutien pour des expériences en parallèle au programme, nous vous suggérons de rester à l'affût d'autres possibilités de financement.

Le programme iHUB vise à promouvoir l'utilisation de la technologie pour appuyer l'innovation dans l'apprentissage intégré au travail, en particulier en offrant aux étudiant·es la possibilité d'acquérir des compétences de préparation au travail sans nécessairement se présenter sur un lieu de travail. Toutes les propositions de projet doivent indiquer la manière dont la technologie sera utilisée pour appuyer l'expérience d'AIT, puis la priorité sera accordée aux projets qui tirent parti de technologies novatrices ou de technologies actuelles, mais exploitées de façons novatrices.

Chaque projet proposé doit faire l'objet d'une demande distincte. Dans certains cas, les projets peuvent être groupés (même code de cours, résultats d'apprentissage communs, conception de l'apprentissage). Ainsi, une seule demande peut être soumise. Pour ces cas, les personnes qui présentent la demande sont invitées à communiquer avec leur directrice ou directeur régional associé pour discuter de la meilleure marche à suivre.

Étudiant·es Admissibles

Aux fins du financement iHUB, l'étudiant·e admissible doit répondre à **tous** les critères suivants:

- Être inscrit·e dans un établissement postsecondaire, à temps plein ou à temps partiel (aucune limite d'âge);
- Être citoyen·ne canadien·ne, un·e résident·e permanent·e ou une personne bénéficiant du statut de réfugié·e en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés;
- Être autorisé·e à travailler légalement au Canada en vertu des lois et des règlements de la province ou du territoire concerné.

REMARQUE: Les étudiant·es de l'étranger qui détiennent un visa d'études ou un permis de travail ne sont pas admissibles au financement iHUB. Les programmes et les services offerts aux étudiant·es canadien·nes peuvent être offerts aux étudiant·es de l'étranger seulement s'il n'y a **pas de coûts supplémentaires engagés pour ces étudiant·es**. Par exemple, si un logiciel a été acheté pour une classe entière (donc aucuns frais engagés par étudiant·e), les étudiant·es du pays ou de l'étranger pourraient utiliser ce logiciel.

Exigence relative à l'entente personne étudiante-établissement

Les établissements postsecondaires sont tenus d'utiliser le modèle d'entente personne étudiante-établissement de l'iHUB pour toutes les personnes étudiantes participant à des expériences d'apprentissage intégré au travail (AIT) financées.

Les établissements sont responsables de recueillir et de conserver une entente dûment remplie et signée pour chaque personne étudiante participante. Les personnes étudiantes doivent signer l'entente afin d'être admissibles au financement de l'iHUB. Le défaut d'obtenir une entente signée peut entraîner l'inadmissibilité de l'expérience au financement.

Les établissements peuvent être tenus de soumettre des copies des ententes signées dans le cadre du rapport final. De plus, ces ententes feront l'objet de vérifications dans le cadre de processus d'audit afin d'assurer la conformité aux exigences du programme.

Afin de garantir l'admissibilité et d'éviter tout retard ou problème lié au financement, il est fortement recommandé que les établissements fassent compléter et signer l'entente par les personnes étudiantes au moment de leur inscription ou de leur intégration à l'expérience d'AIT.

Partenaires Hôtes/de L'industrie/de la Communauté Admissibles

Toutes les propositions de projet exigent une contribution en nature ou en espèces de 20 % de la part d'un **partenaire canadien de la communauté ou de l'industrie**. Si le partenaire industriel/communautaire est une organisation internationale, il **doit** avoir un bureau canadien pour être admissible. **Les expériences d'AIT doivent avoir lieu au Canada.**

- **Organisations privées**

- Comprend: les entreprises, les organismes constitués ou non, les conseils de bande à but lucratif.

- **Organisations à but non lucratif**

- Comprend: la communauté locale, les organismes caritatifs, bénévoles, les syndicats, les conseils de bande sans but lucratif, les organisations non gouvernementales provinciales ou territoriales.
- Si l'organisme possède un numéro d'organisme de bienfaisance, même s'il est financé en grande partie par le gouvernement, l'organisme est admissible à titre d'hôte/industriel/partenaire communautaire. Pour confirmer que l'organisation possède un numéro d'organisme de bienfaisance, veuillez vérifier sur [le site Web de liste des organismes de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada](#).
- **Veillez noter:** Dans certains cas, le partenaire hôte/industriel/communautaire peut être géré par une organisation plus grande (ex. écoles et hôpitaux). Dans ces cas, vous devrez rechercher le nom du conseil scolaire/de la division ou le nom de l'autorité sanitaire sur [le site Web de liste des organismes de bienfaisance de l'ARC](#).
- Une fondation scolaire ou une fondation hospitalière n'est pas la même chose qu'une école ou un hôpital. N'utilisez pas la fondation à la place de l'école ou de l'hôpital.

Partenaires Hôtes/Industriels/Communautaires Non Éligibles

- Les établissements postsecondaires ne sont pas admissibles, à l'exception seulement de l'AIT entrepreneurial.

- Gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux
- Les membres de la Chambre des communes et du Sénat ;
- Les organisations qui s'engagent dans des activités politiques partisans ;
- *Employeurs du secteur financier et de l'assurance comptant 500 employés ou plus (comprend toutes les branches) ; et
- Les organisations pour lesquelles vous payez pour un service (c'est-à-dire un logiciel ou une formation) ne sont généralement pas considérées comme des partenaires éligibles dans une expérience WIL.

*** Les employeurs du secteur financier incluent ceux répertoriés sous la catégorie [52-Finances et assurances sur le site de Statistique Canada pour le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord \(SCIAN\)](#). Cette liste comprend:**

- Les banques
- Les compagnies d'assurance
- Les sociétés de fiducie et de prêt
- Les coopératives de crédit et les caisses populaires
- Les courtiers en valeurs mobilières et les bourses
- L'infrastructure des marchés financiers
- Sociétés de gestion d'actifs
- Les exploitants de réseaux de cartes de paiement
- Les sociétés de financement et de location
- Les gestionnaires de fonds de pension
- Les sociétés de fonds communs de placement

CEWIL ne financera aucune expérience étudiante avec des partenaires hôtes, industriels ou communautaires non éligibles. Il incombe au demandeur de s'assurer que le partenaire hôte/industriel/communautaire est éligible.

Veillez noter

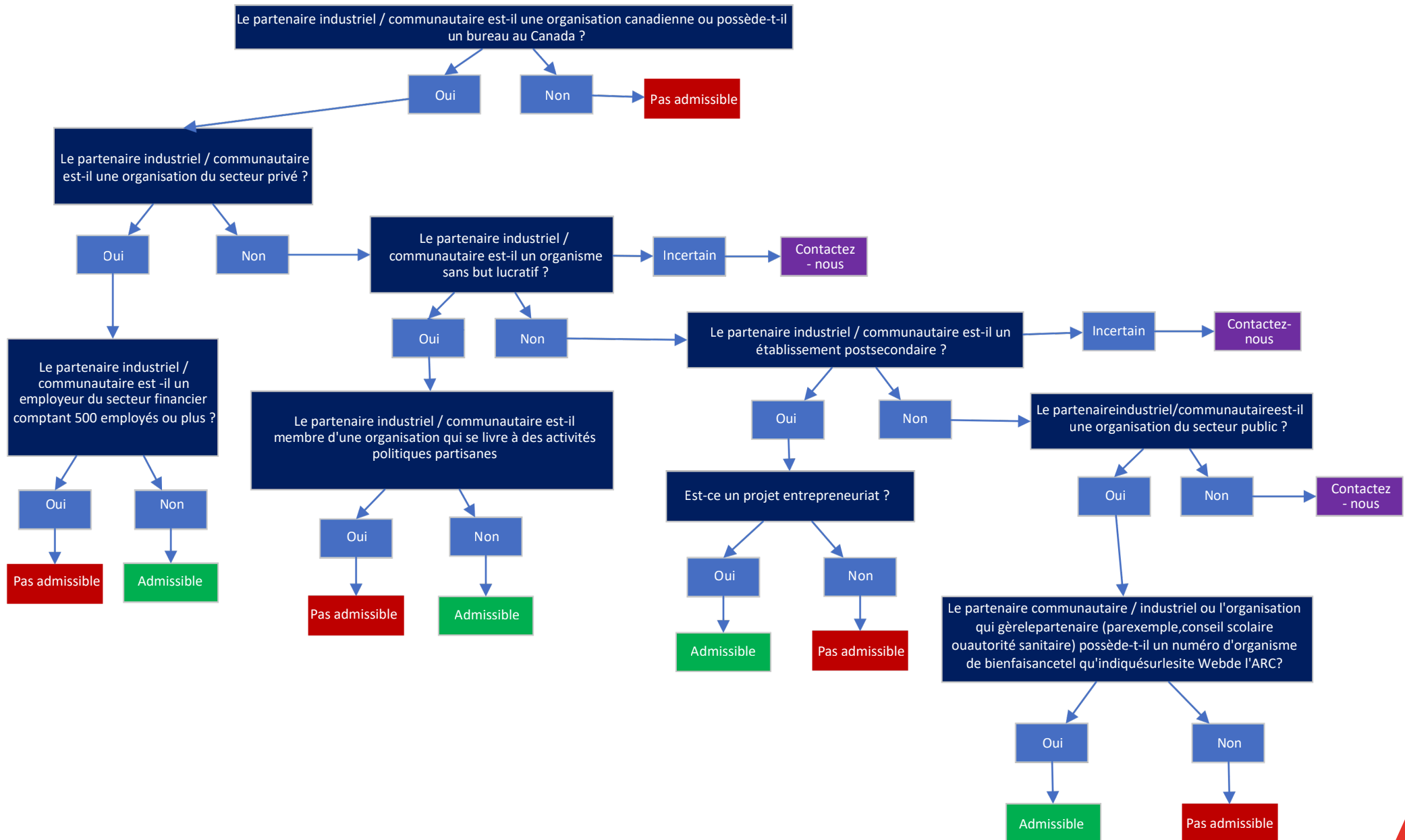
Dans le cadre des exigences en matière de rapports, les établissements retenus doivent soumettre le numéro d'entreprise à neuf chiffres de chaque organisation hôte impliquée dans le projet. Cette exigence s'applique à tous les partenaires de l'industrie ou de la communauté et est essentielle pour assurer le suivi du nombre d'organisations uniques participant aux projets iHUB à l'échelle du Canada.

Le numéro d'entreprise correspond aux neuf premiers chiffres du numéro de TPS/TVH, du numéro d'organisme de bienfaisance enregistré ou du numéro de compte de paie d'une organisation. Pour l'AIT entrepreneurial, le numéro d'entreprise de l'incubateur ou de l'accélérateur d'entreprises de l'établissement peut être utilisé.

Pour vous accompagner, veuillez consulter notre [Ressource – Numéro d'entreprise](#), qui fournit des indications pour repérer cette information. Si, après avoir consulté la ressource, votre partenaire de projet ne dispose pas d'un numéro d'entreprise, veuillez communiquer avec votre directeur·trice adjoint·e régional·e pour obtenir des directives supplémentaires.

Arbre de Décision pour L'éligibilité des Partenaires

Ce schéma vise à faciliter la détermination de l'éligibilité du partenaire hôte/industriel/communautaire pour votre candidature. Consultez le guide de candidature pour la liste complète des partenaires éligibles et non éligibles. En cas de doute concernant l'éligibilité de votre organisation, veuillez nous contacter.



Étudiant·es des Groupes Désignés

Le projet iHUB vise tout particulièrement à aider les personnes étudiantes autochtones, canadiennes racisées, vivant avec un handicap, s'identifiant au sexe féminin ou non binaires en STIM, nouvellement arrivées au Canada (dans les cinq ans), issues d'une communauté de langue officielle minoritaire, LGBTQ2E+, vivant dans des régions éloignées ou rurales, ayant un faible statut socioéconomique, adultes et issues du cheminement des réfugiés.

Environ 50% des opportunités d'iHUB visent à inclure des étudiants sous-représentés et moins bien dotés en ressources.

Période de projet et activités d'AIT admissibles

La période de projet correspond à l'intervalle entre les dates de début et de fin indiquées dans votre application et représente la période contractuelle durant laquelle le financement iHUB est applicable. Vous devez concevoir votre projet et votre budget en fonction de cette période, puisque seule la portion de l'expérience d'apprentissage intégré au travail (AIT) qui s'y déroule est admissible au financement.

Vous devez vous assurer que la portion financée par l'iHUB constitue une expérience d'AIT curriculaire complète et de grande qualité, incluant une intégration appropriée au programme d'études, un encadrement des étudiant·es, des mécanismes d'évaluation et des occasions de réflexion. Toutes les activités et tous les coûts inclus dans votre application doivent soutenir directement l'expérience d'AIT se déroulant pendant cette période.

De manière générale, vous devez inclure uniquement les dépenses engagées durant la période de projet. Les dépenses engagées en dehors de cette période ne sont pas admissibles, à l'exception des soutiens directs aux étudiant·es (p. ex. matériel ou ressources) qu'ils et elles peuvent conserver au-delà de la période de projet et qui contribuent à leur cheminement éducatif ou professionnel.

Renseignements Budgétaires

Les projets de bourses ont un modèle de budget différent de celui du volet général de projets iHUB. Assurez-vous d'utiliser le bon modèle pour votre demande, sinon elle vous sera retournée, ce qui pourrait avoir des conséquences sur la prise de décision.

Le financement est attribué par étudiant·e et est lié à chaque étudiant·e qui reçoit une compensation directe et qui complète l'ensemble des données requises. **Il incombe à l'établissement postsecondaire de s'assurer que toutes les exigences en matière de rapports sont respectées afin de recevoir le financement complet du projet. Les fonds ne peuvent être versés que pour les étudiant·es dont la documentation est complète et soumise.** Veuillez consulter la section Exigences en matière de rapports pour plus de détails.

Une estimation du nombre d'étudiant·es est acceptable si le nombre exact n'est pas encore connu; vous pouvez vous baser sur les inscriptions antérieures. ECAIT Canada versera une partie du financement au début du projet. Si moins d'étudiant·es que prévu y participent, le montant du paiement final sera rajusté en conséquence. De plus, une surestimation trop élevée du nombre d'étudiant·es pourrait nécessiter un remboursement de fonds à la fin du projet.

Si votre projet compte un nombre d'étudiant·es supérieur ou inférieur aux prévisions initiales, veuillez consulter notre **Politique de flexibilité et de modification des contrats** dès que possible afin d'examiner les options qui s'offrent à vous.

Toutes les dépenses admissibles doivent être engagées au cours de la période de projet approuvée. Une courte période de grâce est permise afin de finaliser les transactions, jusqu'à la date de remise du rapport final et au plus tard le 31 janvier.

Les dépenses engagées après cette date pourraient ne pas être admissibles au remboursement.

Afin d'éviter des retards ou des dépenses inadmissibles, les établissements sont fortement encouragés à :

- Ajouter tout nouveau fournisseur le plus tôt possible (idéalement dès l'approbation du projet ou avant, si connu), puisque les délais d'intégration des fournisseurs peuvent varier selon les établissements ;
- Soumettre et traiter les factures dans les meilleurs délais ;
- Collaborer étroitement avec leur service des finances afin de s'assurer que les paiements sont effectués dans les délais admissibles.

Le non-respect de ces délais pourrait entraîner le refus de certaines dépenses.

Type de Dépenses

L'objectif principal de ce financement est d'offrir des bénéfices directs aux étudiant.es admissibles; cependant, certains coûts directs du projet engagés par l'EPS peuvent être soumis. Les propositions mettant l'accent sur les bénéfices directs pour les étudiants seront privilégiées. Les dépenses sont réparties en 4 catégories, avec des cibles établies pour chacune. À l'exception de l'administration (type D), les budgets peuvent toujours être acceptés même si les cibles ne sont pas atteintes, tant que les bénéfices directs pour les étudiant.es représentent la majorité du budget.

Type de dépenses	Cible
Type A: Plus important, bénéfice direct pour les étudiant·es	50% ou plus
Type B: Bénéfice partiel direct pour les étudiant·es, bénéfice partiel direct pour le projet	20% ou moins
Type C: Bénéfice direct pour le projet	20% ou moins
Type D: Administration	10% ou moins

Lors de la préparation du budget, assurez-vous de fournir une ventilation détaillée dans la colonne « **Description détaillée du budget** ». Certaines catégories budgétaires nécessitent des renseignements supplémentaires, notamment une explication de la façon dont le coût soutient directement l'expérience AIT. Veuillez examiner attentivement le modèle de budget et répondre à toutes les questions requises afin d'assurer l'exactitude et l'exhaustivité des informations.

Après le début du projet, toute modification doit suivre la [politique sur la souplesse et les modifications du contrat](#). Toutes les modifications budgétaires qui ne suivent pas la politique seront refusées.

✳ **Type A - Plus Important, Bénéfice Direct pour les Étudiant·es**

Les étudiant·e·s doivent recevoir **un minimum de 200 \$** dans cette section, et cela doit représenter la majorité du budget. Exemples de dépenses admissibles pouvant être incluses dans les coûts des participant·e·s:

Rémunération: allocation, honoraires, bourse, etc...

Fonds versés directement aux étudiant·es ou déposés dans leurs comptes étudiants en reconnaissance de leur participation à l'expérience iHUB. Le montant doit être proportionnel à l'expérience. Si des fonds sont déposés sur le compte de l'étudiant·e, cette personne doit pouvoir demander à ce que l'argent soit débloqué et déposé dans son compte personnel, si elle le souhaite. Cela inclut les fonds versés directement à une personne étudiante dans un but précis, par exemple les frais d'internet, de transport ou de garde d'enfants.

Si les montants de rémunération varient entre les participant·es, veuillez regrouper les étudiant·es par paliers et fournir une justification, ainsi que le nombre d'étudiant·es par groupe et le montant que chaque groupe recevra.

Si des fonds sont ajoutés au compte d'un·e étudiant·e, celui-ci·celle-ci doit pouvoir les retirer sans qu'ils soient automatiquement appliqués à une dette.

Matériel, fournitures, cartes-cadeaux ou ressources

Matériaux, fournitures, cartes-cadeaux et ressources **remis directement à l'étudiant·e** et qu'il·elle conservera après le projet ou qui seront entièrement utilisés à la fin du projet. (Peuvent ou non être habituellement à la charge des étudiant·es.)

Licences ou abonnements technologiques

Licences individuelles ou abonnements individuels qui prennent fin à la fin du projet ou qui se prolongent au-delà de la période du projet.

Frais : ateliers, formations, événements, certifications, adhésions

Frais liés aux ateliers, formations, frais d'entrée à des événements, certifications, vérifications de dossiers ou adhésions **habituellement payés par les étudiant·es, ou nouveaux frais propres à l'expérience AIT.**

Transport, nourriture et hébergement

Frais individuels de transport, nourriture et d'hébergement **pour les étudiant·es uniquement.** Cela peut inclure des passes d'autobus, des cartes d'essence, des frais de kilométrage, des chambres d'hôtel ou des courses en Uber. Tous les frais de déplacement, de repas, et d'hébergement doivent respecter la [directive sur les dépenses de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements établie par le gouvernement du Canada.](#)

* Type B - Avantage Partiel pour les Étudiant·es, Avantage Partiel pour le Projet

Matériaux, fournitures, cartes-cadeaux et ressources

Matériaux, fournitures, cartes-cadeaux et ressources **partagés par la classe** (et non pour un usage individuel), qui seront entièrement utilisés, conservés par l'établissement ou partiellement utilisés à la fin du projet. Ces dépenses ne sont habituellement pas assumées par les étudiant·es.

Licences et abonnements technologiques

Licences et abonnements technologiques **partagés par les étudiant·es d'une classe ou d'un groupe.** La licence ou l'abonnement doit être directement lié à l'expérience AIT. Si des éléments indirects sont inclus (ex. préparation à l'AIT, simulations d'entrevues), seuls les coûts des éléments directement liés peuvent être inclus ici.

Les licences et abonnements ne doivent couvrir que la période du projet. Si leur durée dépasse cette période, une justification devra être fournie dans le modèle de budget. Des documents justificatifs pourraient être demandés avant l'approbation du financement du projet.

Frais : ateliers, formations, événements, certifications, adhésions

Frais qui ne sont pas habituellement payés par les étudiant·es, incluant les frais d'inscription à des ateliers, formations, événements, certifications, vérifications de dossiers ou adhésions.

Transport, nourriture et hébergement

Transport, nourriture et hébergement pour des groupes incluant des membres du corps professoral voyageant avec les étudiant·es dans le même véhicule ou partageant une location Airbnb avec eux·elles. Cette section ne doit être utilisée que si les coûts ne peuvent être séparés entre étudiant·es et membres du corps professoral/personnel.

Exemples: location d'un autobus ou d'une fourgonnette, hébergement de groupe en Airbnb où étudiant·es et membres du personnel séjournent ensemble. Tous les frais de déplacement, de repas, et d'hébergement doivent respecter la [directive sur les dépenses de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements établie par le gouvernement du Canada](#).

* Type C - Avantage Direct pour le Projet

Transport, nourriture et hébergement

Frais individuels de transport, d'alimentation et d'hébergement **pour le corps professoral, le personnel, les membres de la communauté et autres personnes impliquées dans le projet**. Ces coûts doivent être directement liés au projet (ex. essence, vol, kilométrage). Tous les frais de déplacement, de repas, et d'hébergement doivent respecter la [directive sur les dépenses de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements établie par le gouvernement du Canada](#).

Événements

Frais liés à l'organisation d'un événement, incluant l'accueil, la nourriture, la location d'espace et autres coûts événementiels. Tous les frais d'accueil et d'événement doivent respecter la [directive sur les dépenses de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements établie par le gouvernement du Canada](#).

Mentors, expert·es en la matière et membres de la communauté

Frais associés aux mentor·es, expert·es en la matière et membres de la communauté directement impliqué·es dans l'expérience AIT. Cela inclut les cadeaux, cartes-cadeaux et honoraires (ex. mentor·es pairs, aîné·es, conférencier·ères).

Si la personne mentore ou experte est employée par votre établissement postsecondaire, elle doit occuper un rôle qui ne relève pas du domaine de l'expérience AIT prévue dans le programme. Aucun coût administratif ou indirect ne doit être inclus.

Développement de modules ou d'outils

Frais liés à la création de modules ou d'outils dont le contenu est directement lié à l'expérience AIT.

Si des éléments indirects ou des services pré-AIT sont inclus (ex. révision de CV, préparation aux entrevues, recherche de partenaires, collecte de données), seuls les coûts des éléments directement liés à l'AIT peuvent être inclus ici.

Les coûts de développement de modules ou d'outils ne peuvent pas concerner le personnel du milieu d'enseignement postsecondaire. Vous devrez justifier dans le modèle de budget pourquoi ces coûts sont nécessaires pour l'expérience AIT. Des documents justificatifs pourraient être demandés avant l'approbation du financement du projet.

Autres

Cette section doit être utilisée uniquement si la dépense ne correspond à aucune autre catégorie. Vous devez expliquer pourquoi ce coût est nécessaire pour l'expérience AIT.

✳ Type D – Frais Administratif - Facultatif

Jusqu'à **10 % du budget** peuvent être utilisés pour soutenir les activités administratives. Cela inclut les coûts liés au personnel qui appuie directement ou indirectement le projet, les frais généraux ainsi que les coûts liés aux fonctions administratives centrales associées à ce projet (ex. production de rapports, évaluation, planification, émission de bourses, photocopies et soutien du bureau principal). Ce 10 % est inclus dans le montant maximal calculé de 2 000 \$ par étudiant·e.

Important: Les frais administratifs seront **remboursés à hauteur de 10 % des fonds dépensés** à la fin du projet. Si les dépenses du projet sont inférieures au montant prévu, le financement administratif autorisé sera ajusté en conséquence.

Financements Minimal et Maximal par Étudiant·e

Le financement par étudiant·e *admissible* doit se situer entre **200\$** et **2 000\$**. Si un·e étudiant·e qui réalise une expérience d'AIT est également rémunéré·e pour fournir un soutien administratif ou agir à titre de mentor, le montant qui lui est versé ne peut toujours pas dépasser le maximum de 2 000 \$, incluant tous les autres coûts.

Tous les coûts et dépenses sont inclus dans le montant maximal de 2 000 \$ par étudiant·e. Pour déterminer le coût par étudiant·e, trouvez la somme des dépenses de type B, C et D, divisez-la par le nombre d'étudiant·e·s admissibles, puis ajoutez le montant que l'étudiant·e recevra pour la dépense de type A.

$$= \text{Dépense de type A} + \left(\frac{\text{Somme des dépenses de type B, C, D}}{\text{Nombre d'étudiant·es admissibles}} \right)$$

Les étudiant·es peuvent recevoir différents bénéfices directs (ex. : montants de bourse, de prix ou d'allocation variables). À moins qu'une dépense ne soit spécifique à un groupe d'étudiant·es, les dépenses de type B, C et D sont réparties également entre le nombre d'étudiant·es admissibles. Les coûts administratifs sont toujours répartis également entre l'ensemble des étudiant·es admissibles.

Il est important de tenir compte du coût total dans le calcul des coûts par étudiant·e, car **aucun·e étudiant·e ne peut recevoir plus de 2 000\$**. **Les frais supérieurs au maximum de 2 000\$ par étudiant·e ne seront pas admissibles à un remboursement.**

Dépenses Non Admissibles

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles au financement:

- **Salaires du corps professoral.**
- **Frais de personnel** autres que les 10 % de frais administratifs autorisés.
- Achats **d'immobilisations** coûtant 1000\$ et plus. Aux fins du projet iHUB, les immobilisations sont des biens tangibles qu'on achète, construit, développe ou acquiert par d'autres moyens, dont la durée de vie utile excède un exercice financier et qui sont destinés à une utilisation continue.
- **Toute dépense normale associée à une expérience d'AIT pédagogique en cours**, y compris les salaires de professeurs, des aides-enseignants, du personnel et d'élaboration de programme en général et/ou les fournitures ou les dépenses qui ne profitent pas directement aux étudiant·es ou qui n'améliorent pas leur expérience dans le cadre de l'initiative iHUB.
- **Des expériences d'AIT à rémunération complémentaire peuvent être établies**, mais il est également possible d'envisager des dépenses au titre du financement qui aident à améliorer l'expérience, à réduire les obstacles ou à exploiter la technologie (p.ex. un·e étudiant·e a besoin d'une clé Internet sans-fil pour vivre une expérience d'AIT en milieu rural où la connectivité à Internet est limitée).
- **Déplacements ou hébergements à l'international**
- **Alcool, cannabis**
- **Toute autre dépense** qui ne sont pas directement utilisés pour soutenir les participant.es à l'initiative iHUB et leurs expériences d'AIT.

Financement Maximal

Les établissements sont encouragés à soumettre autant de propositions qu'ils le souhaitent. Cependant, en fonction de la concurrence pour le financement, un montant maximal par établissement pourrait être appliqué. Il est important de noter que les projets seront financés en fonction de la note obtenue dans le cadre du processus d'approbation. ECAIT pourrait également accorder la priorité aux régions mal desservies et aux nouveaux établissements.

Contribution des Partenaires de L'industrie ou de la Communauté

Tous les projets nécessitent des contributions en espèces ou en nature de la part des partenaires représentant au moins 20% du budget total. **Il convient de noter que le partenaire issu de l'industrie ou de la communauté DOIT être admissible et être canadien ou avoir un bureau au Canada pour être éligible.**

Si vous connaissez les noms des partenaires de l'industrie ou de la communauté, vous pouvez les ajouter dans cette section, mais cet ajout n'est pas obligatoire. Il est important que vous vérifiiez l'éligibilité du partenaire hôte/industriel/communautaire. Indiquez le montant connexe, s'il s'agit d'espèces ou d'un paiement en nature, et comment vous en êtes arrivé à ce montant (p.ex. 5 heures par semaine de mentorat par étudiant·e pendant 12 semaines à 40\$ l'heure).

Il incombe à l'établissement postsecondaire de surveiller les contributions des partenaires.

Le rapport définitif doit inclure la confirmation du nom de l'organisme, le type de contribution, le montant de la contribution et les détails expliquant le montant. Il n'est toutefois pas nécessaire d'inclure une preuve des heures pertinentes.

Politique de flexibilité et de modification des contrats

Après le début du projet, toute modification doit suivre la [politique sur la souplesse et les modifications du contrat](#). Les modifications budgétaires qui ne suivent pas la politique seront refusées.

Si votre projet accueille un plus grand nombre d'étudiant·es que prévu initialement, veuillez communiquer avec ECAIT Canada le plus tôt possible afin de vérifier si une augmentation budgétaire peut être envisagée par voie de modification contractuelle.

Pendant la période du projet, nous effectuons un suivi des dépenses du programme afin de veiller à ce que le plus de fonds possible soit versé directement aux étudiant·es. Lorsque certains projets sont significativement sous-utilisés, des fonds peuvent être récupérés par modification contractuelle et réaffectés à d'autres projets. Nous aviser rapidement si vous prévoyez une sous-utilisation des fonds nous permet de réallouer ces montants pour soutenir davantage d'étudiant·es ailleurs. De même, une communication précoce si votre nombre d'inscriptions dépasse les prévisions augmente les chances qu'un financement additionnel puisse être accordé pour soutenir des étudiant·es admissibles supplémentaires.

Répartition du Financement

- Les projets retenus d'une durée maximale de 4 mois recevront normalement 75 % du financement à l'avance, lors de la signature du contrat. Le montant résiduel sera versé sur acceptation du rapport final.
- Les projets retenus de plus de quatre mois recevront normalement 50 % du financement à l'avance et 25 % après la soumission d'un rapport intermédiaire. Le montant résiduel sera versé sur acceptation du rapport final. Si le projet est considérablement sous-utilisé au moment du rapport intermédiaire, le paiement intermédiaire peut être retenu jusqu'à ce que nous puissions confirmer que les fonds seront dépensés.
- Toutes les données relatives au financement sont en dollars canadiens ou l'équivalent.

Financement Cumulé/Combiné

Il est important de préciser qu'on ne peut combiner le financement iHUB avec aucune autre source de financement fédéral (comme le Programme de stages pratiques pour étudiants, MITACS ou d'autres projets financés par l'AIIT). Le financement peut être combiné à une source provinciale, municipale ou provenant directement de l'institution participante dans la présente demande pourvu que ces contributions combinées ne dépassent pas 100 % du coût.

Soumission de la Demande

Chaque demande soumise doit comprendre une attestation indiquant que la personne responsable du projet a consulté la personne signataire autorisée de son établissement et qu'elle est au courant du projet.

Les personnes détenant les pouvoirs exécutoires appropriés devront signer le contrat pour les candidatures retenues. Aucune signature n'est requise pour soumettre la demande. Chaque demande comporte une déclaration confirmant ce qui suit:

- Admissibilité des établissements postsecondaires canadiens
- Admissibilité des étudiant•e•s
- Admissibilité des partenaires industriels et communautaires canadiens
- Sources de financement fédérales
- Approbation du représentant de l'établissement postsecondaire
- Confirmation de l'autorité signataire*
- Sécurité liée à la COVID-19
- Évaluation et publication des résultats du projet
- Comptes rendus des rapports financiers
- Rapport du projet

*On recommande aux candidat•es de déterminer la ou le signataire autorisé•e au sein de leur établissement en respectant les pratiques institutionnelles afin d'accélérer le processus une fois le financement confirmé. Il s'agit normalement d'une personne évoluant au niveau du vice-rectorat, du rectorat ou agissant comme conseillère ou conseiller juridique ou encore de niveau similaire.

Grille et Processus D'évaluation

Après la réception des demandes, des évaluateur•rices issu•es de la communauté de l'AIT attribueront une note à chaque soumission en fonction de la grille d'évaluation ci-dessous.

La présence d'un•e membre de votre établissement postsecondaire au sein du comité d'évaluation n'affectera pas l'admissibilité de l'établissement au financement. Aucun•e membre du comité d'évaluation ne pourra examiner un programme avec lequel il•elle a un lien, ni participer aux discussions d'évaluation liées à son établissement.

Bien que tous les projets soient soumis à un processus d'évaluation, l'historique de reddition de comptes d'un•e candidat•e – en particulier les défis importants ou récurrents – peut influencer les décisions de financement. Les personnes ayant des enjeux persistants en matière de reddition pourraient ne plus être admissibles à un financement futur.

Toutes les demandes seront évaluées selon la grille d'évaluation suivante:

Valeurs	Indicateurs	Notes
Qualité Le projet propose-t-il une expérience AIT de haute qualité incluant:	Pédagogie: L'expérience AIT s'intègre-t-elle clairement au programme d'études, et permet-elle aux étudiant·es d'obtenir des crédits académiques?	5
	Expérience: Les étudiant·es sont-ils·elles soutenu·e·s tout au long de l'expérience AIT, et auront-ils·elles des occasions d'apprendre et de développer des compétences en lien avec leur domaine d'études?	5
	Évaluation: Les étudiant·es recevront-ils·elles de la rétroaction de la part du corps professoral et/ou des praticien·ne·s AIT de l'établissement sur leur apprentissage et leur performance, afin de s'assurer que ces résultats correspondent à leur programme d'études?	5
	Réflexion: L'expérience AIT comprend-elle des occasions pour les étudiant·es de réfléchir aux compétences, connaissances et qualités développées ainsi qu'à leur contribution en milieu de travail?	5
Qualité SOUS-TOTAL		20
Partenariats Des partenariats clairs sont-ils établis pour collaborer avec les étudiant·e·s pendant l'expérience AIT?	Pertinence: Le partenaire identifié est-il approprié pour l'expérience AIT ? Aura-t-il la capacité de soutenir l'étudiant·e pendant l'expérience ? Quelle est la nature de la relation entre le partenaire et le programme/l'établissement ? L'expérience AIT permet-elle d'établir un nouveau partenariat ou de renforcer une relation existante?	5
	Mentorat: Le partenaire aura-t-il des occasions d'interagir directement avec l'étudiant·e ou les étudiant·es ? Offrira-t-il une rétroaction et/ou du mentorat pendant l'expérience AIT?	5
	Résultats: La proposition identifie-t-elle clairement un résultat ou un avantage pour le partenaire en participant à l'expérience AIT?	10
Partenariats SOUS-TOTAL		20
Innovation Cette proposition inclut-elle des éléments innovants?	Technologie: L'expérience offrira-t-elle aux étudiant·es un accès à une technologie liée à leur discipline ou leur permettant d'acquérir de compétences et expériences?	10
	Processus: Le projet présente-t-il un nouveau processus ou une nouvelle approche quant à la mise en œuvre de l'expérience AIT?	5
	Partenariat: Le projet établit-il un lien avec un partenaire unique qui offre aux étudiant·es une expérience AIT distinctive ou qui génère des résultats novateurs pour le partenaire?	5
Innovation SOUS-TOTAL		20

Valeurs	Indicateurs	Notes
Accessibilité Ce projet améliore-t-il l'accès à l'AIT de l'une ou plusieurs des façons suivantes?	Groupes sous-représentés: Le projet augmente-t-il l'accès à l'AIT pour les groupes sous-représentés?	10
	Accessibilité générale: Le projet élimine-t-il des obstacles et/ou facilite-t-il l'accès des étudiant·es à l'AIT dans le cadre de leurs études?	10
Accessibilité SOUS-TOTAL		20
Impact Quel sera le niveau d'impact du projet sur l'étudiant·e et la région?	Étudiant·es: Les étudiant·es obtiendront-ils·elles des résultats pertinents sur le plan académique, professionnel et/ou personnel?	5
	Compétences et expérience: L'étudiant·e auront-ils·elles l'occasion de développer des compétences ou des expériences qui soutiendront leurs aspirations professionnelles futures?	5
	Technologie: L'expérience AIT offre-t-elle un accès à des technologies qui n'auraient pas été accessibles sans ce financement?	5
	Besoins régionaux: L'expérience AIT répond-elle à des besoins régionaux, à des pénuries de main-d'œuvre ou à des priorités communautaires?	5
Impact SOUS-TOTAL		20
TOTAL		100

Confirmation de la Demande

Un accusé de réception de votre demande sera envoyé à l'adresse courriel que vous avez utilisée pour soumettre votre demande au moyen de la plateforme Good Grant. Assurez-vous d'avoir sélectionné l'option d'avis par courriel dans les préférences de votre profil pour recevoir des avis concernant les décisions. **Si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception après un délai d'une heure, veuillez communiquer avec nous à iHUB@cewilcanada.ca.**

Exigences en Matière de Rapports

Si votre demande est acceptée, vous devrez soumettre des rapports pour démontrer les résultats du projet et confirmer les dépenses engagées.

Pour les projets d'une durée de plus de 4 mois, un rapport intérimaire doit être soumis après le premier trimestre. **Les rapports finaux doivent être soumis dans un délai de 30 jours après la date de fin du projet.**

Tous les rapports ci-dessous doivent être complétés et soumis en entier afin de respecter les obligations contractuelles et de recevoir le paiement final.

Rapport sur Les Données des Étudiant·es

Ce rapport est essentiel à l'approbation du financement. Toutes les informations sur les participant·es doivent être complétées en intégralité afin de recevoir les fonds. La liste des données requises pour chaque étudiant·e est indiquée ci-dessous.

Il est important de la consulter à l'avance pour s'assurer que toutes les données nécessaires sont collectées bien avant les dates limites de soumission des rapports.

Note importante: Les étudiant·es peuvent choisir l'option « préfère ne pas répondre » pour les champs marqués d'un astérisque (*) en lien avec le genre ou l'appartenance à un groupe social faisant face à des obstacles à l'inclusion.

Liste des Données Requises

Renseignements sur l'étudiant·e	
Numéro du projet	Langue apprise en premier lieu à la maison et que l'étudiant identifie comme langue "maternelle"
Prénom	Statut de l'inscription
Nom de famille	Type de diplôme
Adresse courriel	Programme d'études
Code postal	Année d'étude
Genre	Programme menant à un diplôme ou à un certificat
Année de naissance	
Données portant sur les groupes démographiques	
LGBTQ2S+	Nouveaux arrivants au Canada
Étudiant réfugié	Canadiens racisés / Personne de couleur
Canadiens noirs	Étudiant·e en STIM s'identifiant comme femme ou non-binaire
Étudiant adulte	Autochtone (y compris sans statut), Premières Nations, Métis ou Inuit
Étudiants en situation de handicap	Résident d'une région éloignée ou rurale
Faible statut socio-économique	Étudiant·e de première génération aux études postsecondaires

Détails de l'expérience iHub	
Type d'expérience iHub	L'expérience est-elle virtuelle ou en personne ?
Adresse iHub	Exigé pour l'obtention de crédits académiques ou d'une certification professionnelle
Date du début de l'expérience	Rémunération totale de l'expérience iHub et type rémunération
Date de fin de l'expérience	Total des achats et liste de matériel iHub conservés par l'établissement
Durée de l'expérience en heures totales	Total des dépenses type C
Coût total de l'expérience iHub par étudiant	Total des dépenses administrative
Confirmez que les dépenses au bénéfice de l'étudiant ont été engagées	
Détails de l'employeur/l'organisation hôte	
Nom de l'organisation	Province/territoire de l'organisation
Taille de l'organisation	Numéro TVH/TVQ de l'organisation
Adresse l'organisation	Nom du contact de l'organisation
Ville de l'organisation	Industrie/Secteur de l'organisation
Code postal de l'organisation	

Ententes avec les personnes étudiantes

Les établissements sont responsables de recueillir et de conserver une entente dûment remplie et signée pour chaque personne étudiante participante. Les étudiant·es doivent signer l'entente afin d'être admissibles au financement de l'iHUB. Le défaut d'obtenir une entente signée peut entraîner l'inadmissibilité de la personne étudiante, et potentiellement de l'expérience associée, au financement.

Les établissements pourraient être tenus de soumettre des copies des ententes signées dans le cadre du rapport final. De plus, ces ententes seront vérifiées dans le cadre de processus d'audit afin d'assurer la conformité aux exigences du programme.

Rapport Budgétaire

Ce rapport décrit les dépenses engagées par le projet. Ces données correspondent habituellement au budget inclus dans votre contrat, à l'exception des changements décrits dans notre [politique sur la souplesse et les modifications des contrats](#). Les modifications qui ne respectent pas cette politique seront refusées.

Rapport Définitif

Il s'agit principalement de questions qualitatives liées aux répercussions et aux résultats du projet du point de vue de l'établissement postsecondaire.

Attestation

Ce document permet de vérifier au meilleur de vos connaissances que tous les rapports ont bien été déposés.

Sondages de Fin de Projet

Il s'agit de deux sondages distincts qui doivent être envoyés aux étudiant·es et aux partenaires de l'industrie et de la communauté. Chacun regroupe des questions sur les résultats du projet et sur son incidence. Vous devez envoyer le sondage aux participant·es, mais nous ne nous attendons pas à une conformité totale.

Exportation des Détails de la Transaction

Ce document est requis pour vérifier toutes les transactions effectuées pendant le projet. Il nous permettra de voir de quelle manière les fonds ont été utilisés par votre établissement. Ce rapport doit être exporté à partir du système comptable de votre établissement et il doit indiquer la date et le montant de chacune des transactions (p.ex. si le projet a fourni des allocations, ce rapport doit inclure le nom des étudiant·es bénéficiaires et le montant accordé). Vous pouvez envoyer ce rapport dans le format qui vous convient le mieux (nous n'avons aucune exigence en ce sens). Sauf en cas de dépassement du budget, le total indiqué dans ce rapport doit correspondre au montant indiqué dans le rapport budgétaire, ainsi qu'au coût total de l'occasion iHUB indiqué dans le rapport de données sur les étudiant·es. Veuillez consulter la trousse d'outils d'établissement de rapports pour obtenir des directives détaillées à ce sujet.

Audit Financier

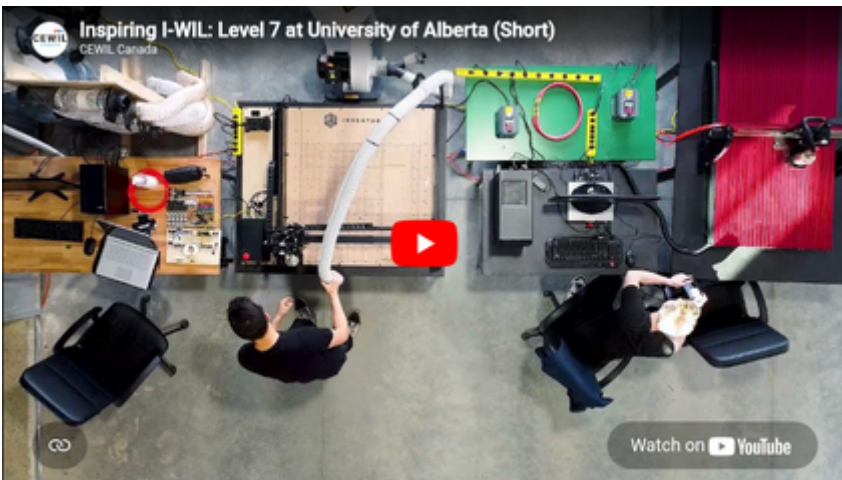
Tous les projets iHUB financés par ECAIT Canada peuvent faire l'objet d'un audit financier. Les audits sont réalisés annuellement et les projets sont sélectionnés au hasard après leur achèvement et l'approbation des rapports finaux. L'audit vise à vérifier que les dépenses sont conformes au budget approuvé, adéquatement justifiées et payées par l'entremise du système financier de l'établissement. Il est fortement recommandé de désigner une personne-ressource aux finances ayant accès aux registres comptables, puisque les responsables de projet n'ont pas toujours accès aux détails transactionnels. Les établissements doivent mettre en place un suivi financier approprié, assurer la conservation des pièces justificatives et garantir une traçabilité claire des dépenses jusqu'au paiement en cas d'audit.

Histoires Inspirantes d'iHub

*Certains de ces projets ont été financés selon les anciennes exigences et critères d'admissibilité. Veuillez vous assurer que votre demande respecte les critères actuels.



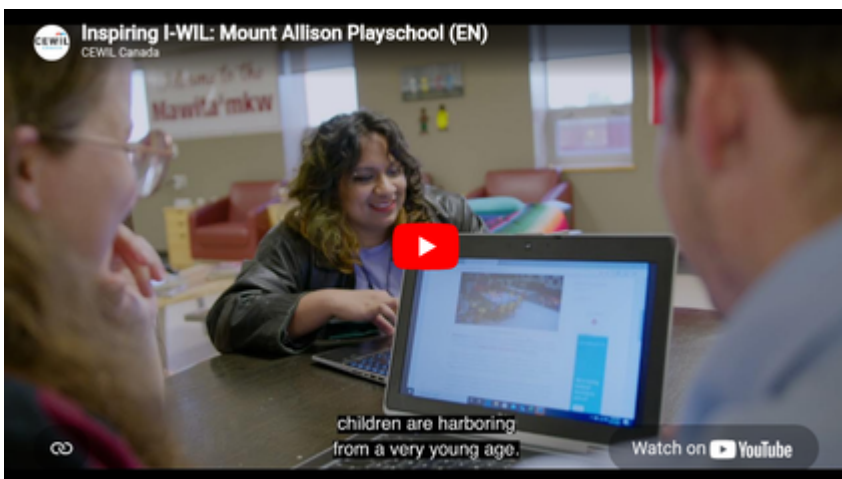
**Université de Sherbrooke
AED** 



**Level 7 at the University
of Alberta** 



**Disability studies at
King's College** 



Mount Allison Playschool 



**University of Waterloo
WE Accelerate**



**University of New
Brunswick - Rural Nursing**